[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant placement en congé administratif

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ;

Vu le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils de l'Etat à l'intérieur d'un territoire d'outre-mer, entre la métropole et un territoire d'outre-mer, entre deux territoires d'outre-mer et entre un territoire d'outre-mer et un département d'outre-mer, Mayotte ou la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la demande de l'intéressé[e],

Arrêt[e]:

Article 1er

Un congé administratif de [...] jours consécutifs à compter du [...] jusqu'au [...] est accordé à [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de: [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], à destination de/du : (à saisir : territoire européen de la France, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon).

Article 2

: Les frais de voyage aller et retour de l'intéressé[e] et de son (ses) accompagnant(s) : (à saisir) sont à la charge du budget de l'État, dans les conditions prévues par la réglementation sur les frais de déplacement.

Article 3

L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

[Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :
Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :
[Fonction],
[Prénom + NOM]